



## Revue européenne des migrations internationales

vol. 31 - n°3 et 4 | 2015

Migrations au Maghreb et au Moyen-Orient : le temps  
des révolutions / Numéro ouvert

---

### Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011

*Voting at Home and Abroad: The Tunisian Diaspora since 2011*

*Votar aquí y allá: los tunecinos en el extranjero desde 2011*

Thibaut Jaulin et Björn Nilsson

---



#### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/7372>

DOI : 10.4000/remi.7372

ISSN : 1777-5418

#### Éditeur

Université de Poitiers

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2015

Pagination : 41-71

ISBN : 979-10-90426-26-9

ISSN : 0765-0752

#### Référence électronique

Thibaut Jaulin et Björn Nilsson, « Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011 », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 31 - n°3 et 4 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2018, consulté le 26 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/remi/7372> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.7372>

---

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

# Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011

✦ Thibaut Jaulin<sup>1</sup> et Björn Nilsson<sup>2</sup>

## Introduction

Le 25 octobre 2009, le président tunisien Zine el-Abidine Ben Ali est réélu pour la cinquième fois à la tête de son pays, avec 89 % des voix. Les médias étrangers ironisent sur un score décevant, car inférieur à 90 %, pour la première fois depuis le début de son accession au pouvoir. Ben Ali obtient alors son meilleur score (94,85 %) parmi les Tunisiens à l'étranger<sup>3</sup>. Un an plus tard, ces derniers soutiennent activement le soulèvement populaire qui aboutit au renversement du régime (Geisser, 2012), puis ils participent massivement à l'élection de l'Assemblée constituante en octobre 2011 (Jaulin, 2014). Cette mobilisation transnationale s'essouffle toutefois progressivement, comme le montre notamment la baisse importante du nombre de votants à l'étranger lors des élections de l'automne 2014.

La présence d'environ 1 million de Tunisiens à l'étranger, selon les sources tunisiennes, pour une population estimée à 10 millions d'habitants, est le résultat d'un mouvement d'émigration quasi continue depuis les années 1960. Il est marqué par deux pics : le premier, dans les années 1960, dans le cadre de la gestion concertée de la migration de travail (Simon, 1979) et le second, depuis la fin des années 1990, en raison de la saturation du marché de l'emploi en Tunisie, en particulier le chômage des jeunes diplômés (Fargues, 2012). Dans les années 1960, les migrants tunisiens partent essentiellement vers la France, où réside aujourd'hui plus de la moitié de la « diaspora » tunisienne. Après les chocs pétroliers et l'arrêt de l'immigration de travail en Europe, un mouvement d'émigration se développe également vers les pays arabes producteurs de pétrole, en particulier vers la Libye voisine, bien que les Tunisiens soient régulièrement l'objet d'expulsions de masse sous le régime de Kadhafi (Brédeloup et Pliez, 2011). Enfin, l'Italie et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord et l'Allemagne sont des destinations privilégiées de l'émigration tunisienne depuis la fin des années 1990 (Boubakri, 2010).

---

1 Boursier Marie Curie, CERI/Sciences Po, 56 rue Jacob, 75006 Paris ; thibaut.jaulin@sciencespo.fr

2 Doctorant, DIAL/Université Paris Dauphine, 4 rue d'Enghien, 75010 Paris ; nilsson@dial.prd.fr

3 <http://www.lefigaro.fr/international/2009/10/26/01003-20091026ARTFIG00315-ben-ali-reelu-sans-surprise-a-la-tete-de-la-tunisie-.php>

À travers l'exemple de la participation des Tunisiens à l'étranger aux élections tunisiennes de 2011 (Assemblée constituante) et de 2014 (Parlement), cet article interroge deux dimensions de l'articulation entre migrations et révolutions arabes : d'une part, la relation entre le processus de transition politique et l'octroi de nouveaux droits aux émigrés ; d'autre part, les dynamiques du transnationalisme politique et ses effets sur le pays d'origine. Plus précisément, cet article se propose de discuter quatre hypothèses :

- L'adoption du droit de vote à distance en Tunisie et dans de nombreux pays arabes, avant et après le printemps arabe, et les conditions d'exercice de ce droit, sont le résultat de processus verticaux dont la finalité est de contribuer à la légitimité et/ou à la stabilité du régime en place, généralement dans un contexte de crise politique.
- Le taux de participation ne représente pas un instrument pertinent pour mesurer l'intérêt des émigrés (et des diasporas) pour la politique de leur pays d'origine.
- Les élections à distance mobilisent une catégorie spécifique d'électeurs à l'étranger, inscrits dans le champ transnational et intégrés à la société de résidence.
- Les préférences politiques des électeurs à l'étranger ne sont pas déterminées par le régime politique du pays de résidence, mais elles reflètent la structuration de l'espace migratoire.

À partir de ces hypothèses, nous souhaitons contribuer aux travaux qui, dans le champ du transnationalisme, ont mis en lumière la capacité des migrants à transformer leur société d'origine, en dépit de leur absence physique. Par exemple, Fargues (2011) montre comment les migrants (dans des pays développés) exercent une influence sur les pratiques de leurs proches (dans des pays en développement) en matière de contrôle des naissances et comment ils contribuent par là au processus de transition démographique. Le terme de « transferts sociaux » (*social remittances*), introduit par Levitt (1998), désigne ainsi les normes, les valeurs et les pratiques véhiculées par les migrants dans le contexte de la globalisation.

Les « transferts politiques » (*political remittances*), comme sous-catégorie des « transferts sociaux », sont souvent considérés comme un moyen de promouvoir la démocratie dans les pays d'origine, suivant l'hypothèse selon laquelle les migrants socialisés dans les pays occidentaux sont plus enclins à promouvoir des valeurs libérales auprès de leurs concitoyens restés au pays (Koinova, 2010). Par exemple, Chauvet et Mercier (2013) identifient à partir de l'exemple malien une corrélation positive entre le taux de participation aux élections et le pourcentage de migrants de retour (de pays non africains). De même, Mahmoud *et al.* (2013) constatent que le vote pour le parti communiste en Moldavie est négativement corrélé au taux d'émigration (vers les pays occidentaux).

La question de l'influence du pays de résidence sur la participation et l'engagement politique transnational traverse également certains des travaux

consacrés aux Tunisiens à l'étranger<sup>4</sup>. Par exemple, Ayari (2008) met en évidence l'influence exercée par les institutions et le contexte politique français sur l'évolution des modes d'engagement des militants du parti islamiste Ennahda exilés dans ce pays. De son côté, Geisser, qui revient sur l'histoire des mobilisations transnationales tunisiennes en France, défend l'idée selon laquelle « les luttes en contexte migratoire ne constituent pas seulement un "modèle réduit" ou une "antichambre" de celles du pays d'origine, mais relèvent d'une dynamique spécifique » (Geisser, 2012 : 158).

Les travaux récents qui appliquent les outils de la sociologie électorale au vote à distance présentent toutefois des conclusions différentes. Ces travaux identifient deux types de variables qui exercent une influence sur le comportement des électeurs à l'étranger : pré-migratoires (âge, genre, niveau d'éducation, origine régionale/ethnique) et post-migratoires (cause et durée de la migration, formes d'intégration dans le pays de résidence) (Lafleur et Sanchez Dominguez, 2015 ; Ahmadov et Sasse, 2014 ; Dedieu *et al.*, 2013). Autrement dit, les préférences politiques transnationales s'expliquent par un phénomène d'auto-sélection des migrants (généralement plus jeunes, plus éduqués, originaires de certaines régions, etc.) et par l'expérience migratoire, plutôt que par la nature du régime politique du pays de résidence.

La première partie de cet article revient sur la diffusion du droit de vote à distance dans les pays arabes, puis analyse les raisons de l'adoption de ce droit en Tunisie et les conditions de son exercice avant et après 2011. La deuxième partie propose plusieurs hypothèses pour expliquer l'effondrement du nombre de votants parmi les Tunisiens à l'étranger entre 2011 et 2014 et souligne les incohérences des procédures d'inscription sur les listes électorales et des statistiques sur les Tunisiens à l'étranger. La troisième partie dessine le profil des électeurs tunisiens à l'étranger à partir des résultats d'une enquête par questionnaire mise en œuvre par les auteurs<sup>5</sup> à l'occasion des élections législatives tunisiennes d'octobre 2014. Enfin, la quatrième partie présente une analyse spatiale et multiniveau du vote tunisien à l'étranger<sup>6</sup> en 2011 et en 2014.

## **Voter à distance : du droit à la pratique**

### **Les paradoxes de la généralisation du vote à distance dans les pays arabes**

Depuis le début des années 1990, le nombre de pays qui ont adopté des mesures pour permettre à leurs citoyens expatriés de participer aux élections de leur pays d'origine a été multiplié par quatre et dépasse aujourd'hui largement la centaine (International IDEA et IFE, 2007). Les pays arabes n'ont pas échappé à

---

4 Avant 2011, la plupart des études portent sur les réseaux transnationaux de migrants tunisiens (Boubakri, 1999 ; Boubakri et Mazella, 2011 ; Geisser, 2000 ; Schmoll, 2005) et sur la participation politique et les mobilisations parmi les migrants maghrébins en France (Wihtol de Wenden et Leveau, 2001 ; Brouard et Tiberj, 2005).

5 Réaliser cette enquête aurait été impossible sans l'aide bénévole de Marie Vannetzel, Carolyn Lamboley et des étudiants de Sciences Po du programme Europe-Afrique et de la classe de Manlio Cinalli du Master *Governing the Large Metropolis*. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

6 Les cartes présentées dans cet article ont initialement été conçues en collaboration avec Dorian Ryser, qui est vivement remercié pour ses conseils éclairés.

ce mouvement. C'est le cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dès les années 1970/1980 (Brand, 2010), puis du Yémen, de l'Irak, ou encore du Liban dans les années 2000. Après le printemps arabe en 2011, le droit de vote à distance a été adopté par l'Égypte, la Libye, le Maroc, qui l'avait supprimé en 1992, et la Tunisie qui l'a étendu aux élections législatives (Brand, 2013). Actuellement, les pays arabes qui n'ont pas encore adopté le vote à distance sont principalement les pays du Golfe, qui ne sont pas des pays d'émigration, ainsi que l'Autorité palestinienne et la Jordanie, qui représentent deux cas particuliers en raison du statut des réfugiés palestiniens.

Le vote à distance est souvent considéré comme un outil au service des politiques d'émigration, un ensemble d'initiatives dans le domaine économique, culturel et politique qui visent à développer les liens entre un État et ses émigrés. Pour Gamlen (2008), ces politiques représentent une partie constitutive de l'appareil d'État, qu'il nomme « l'État d'émigration », bien qu'ignorée en raison de ce que Agnew (2014) nomme le « piège territorial »<sup>7</sup>. Paradoxalement, elles ne sont pas l'apanage des pays exportateurs de main-d'œuvre. En effet, elles peuvent s'adresser à un nombre limité d'expatriés, à une diaspora, ou à une communauté apparentée par la langue, la religion, ou l'ethnicité dans un pays voisin (Waterbury, 2010). De même, les pays d'émigration ne sont pas les seuls à octroyer le droit de vote à distance (Collyer et Vatthi, 2007).

Dès lors, comment expliquer la généralisation du vote à distance depuis les années 1990 ? Pour Rhodes et Harutyunyan (2010), c'est le résultat d'un triple processus en lien avec les mouvements de démocratisation depuis les années 1990 : la tendance générale des régimes démocratiques à étendre le droit de vote à de nouvelles catégories d'individus ; la diffusion de nouvelles normes internationales relatives aux droits des migrants ; et la satisfaction des revendications des associations de migrants. Toutefois, le vote à distance n'est pas l'objet de recommandations contraignantes dans le cadre de conventions internationales, à la différence d'autres droits relatifs aux migrants (Lafleur, 2015)<sup>8</sup>. Ensuite et surtout, la généralisation du droit de vote à distance masque une très grande hétérogénéité dans l'application de ce droit. Pour ne citer que des pays arabes, le droit de vote à distance n'a jamais été appliqué au Liban et au Yémen et les procédures mises en place au Maroc ou en Libye sont si contraignantes qu'elles empêchent l'exercice du vote. En outre, les élections sont marquées par de graves irrégularités comme en Algérie, en Iraq, en Syrie, en Tunisie avant 2011 et en Égypte avant 2011 et après 2013.

Ce décalage entre le droit et la pratique invite donc à réinterroger les raisons de la généralisation du vote à distance en portant une attention plus grande aux dynamiques politiques propres à chaque pays, en particulier les mécanismes de légitimation du pouvoir dans des contextes de crises politiques, qu'il s'agisse de succession autoritaire ou de transition démocratique, comme on a pu l'observer en Tunisie et dans plusieurs pays arabes.

---

7 Agnew (2014) définit le « piège territorial » comme un triple préjugé fondé sur la réification des espaces territoriaux de l'État, l'opposition entre l'intérieur et l'extérieur et l'idée que l'État territorial préexiste à la société dont il serait le contenant.

8 La diffusion du vote à distance s'explique plutôt par la thèse de « l'émulation entre voisins », selon laquelle la proximité géographique, culturelle ou linguistique entre pays voisins facilite la diffusion de nouvelles normes (Turcu et Urbatsch, 2015).

## **Le droit de vote à distance en Tunisie : un héritage du régime de Ben Ali**

Après son arrivée au pouvoir en 1987, Ben Ali met en œuvre une politique migratoire dont le but est de renforcer les liens avec les Tunisiens à l'étranger. Depuis la crise pétrolière, les États européens ont cessé de faire appel à la main-d'œuvre étrangère et les travailleurs migrants sont installés dans leur pays de résidence en faisant venir leur famille à la faveur du regroupement familial. L'appellation officielle Tunisiens résidents à l'étranger (TRE), qui succède à celle de Travailleurs tunisiens à l'étranger (TTE), marque alors la reconnaissance par l'État tunisien de cette évolution. Par ailleurs, les Tunisiens à l'étranger sont perçus comme des contributeurs potentiels au développement de leur pays d'origine, au moment où le FMI impose un plan d'ajustement structurel à la Tunisie. En 1988, Ben Ali crée l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) avec pour mission de développer les relations économiques, sociales et culturelles avec les Tunisiens à l'étranger, qui bénéficient désormais de facilités pour revenir et investir en Tunisie (Brand, 2006).

L'adoption du vote à distance en 1988 s'inscrit dans cette politique, mais cette mesure vise également à renforcer la légitimité de Ben Ali qui a déposé Habib Bourguiba, le père de l'indépendance tunisienne, un an auparavant. En octroyant le droit de vote aux Tunisiens à l'étranger, Ben Ali s'inspire de l'exemple de ses voisins, l'Algérie et le Maroc, qui l'ont adopté en 1976 et en 1982, alors qu'ils faisaient face à des crises politiques et économiques d'envergure. Dans ces trois pays du Maghreb, une telle démarche apparaît donc comme le résultat d'un processus vertical qui a pour finalité de contribuer à la légitimation du régime. La mise en œuvre de ce droit s'opère d'ailleurs dans le cadre d'un contrôle strict des communautés de migrants, grâce au réseau consulaire, très étendu dans le cas tunisien, et aux associations proches du régime, les *Amicales* (Brand, 2010).

En Tunisie, l'élection présidentielle de 1989 est la première élection à laquelle participent les Tunisiens à l'étranger. Malgré son caractère plébiscitaire (Ben Ali est le seul candidat), ils sont 75 000 à se rendre aux urnes sur 95 000 inscrits pour une population totale estimée à 400 000 personnes (Brand, 2010). L'importance de cette mobilisation peut s'expliquer par le contexte de libéralisation politique dans lequel se déroule cette élection. Toutefois, après le virage autoritaire du régime de Ben Ali au début des années 1990, la participation aux élections représente surtout une marque d'allégeance au régime, en Tunisie comme à l'étranger (Geisser et Gobe, 2005). La multiplication du nombre de bureaux de vote, dans les consulats et les centres culturels tunisiens ainsi que dans des locaux mis à disposition par les autorités des pays d'accueil, entretient la fiction d'une forte mobilisation à l'étranger, alors que les élections sont marquées par des fraudes importantes (faux électeurs, bourrage d'urnes).

Jusqu'à la chute de Ben Ali, les relations entre l'État et les Tunisiens à l'étranger sont marquées par la défiance. La révolution de 2011 marque une rupture avec la multiplication d'initiatives parmi les Tunisiens à l'étranger visant à soutenir le processus de démocratisation et le développement économique et social en Tunisie (Geisser, 2012) ainsi que l'adoption de mesures assurant la représentation politique des Tunisiens à l'étranger dans les institutions tunisiennes.

## **La représentation des Tunisiens à l'étranger après la révolution : limites du principe d'égalité**

Dès février 2011, les associations tunisiennes à l'étranger regroupées au sein des Assises de l'immigration tunisienne se mobilisent en faveur des droits des Tunisiens à l'étranger. Entre autres revendications, le cahier de doléances rédigé à l'attention de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, chargée de piloter les réformes politiques et de mener le pays à de nouvelles élections, inclut le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections générales, y compris pour les migrants irréguliers, une meilleure représentation et la création de circonscriptions extraterritoriales et l'instauration d'une instance de contrôle des élections à l'étranger<sup>9</sup>.

La Haute instance, qui compte plusieurs membres exilés sous le régime de Ben Ali, répond favorablement à ces revendications (Lieckefett, 2012). Elle octroie aux Tunisiens à l'étranger le droit de participer à l'élection de l'Assemblée constituante et d'y être représentés par dix-huit députés, sur un total de 217, répartis entre six circonscriptions extraterritoriales. Avec cette mesure, la Tunisie devient l'un des treize pays au monde<sup>10</sup> qui possèdent une représentation parlementaire spécifique de ses citoyens à l'étranger (Collyer, 2014). Mais surtout, elle est le seul pays à offrir à ses émigrés un niveau de représentation égal à celui des résidents. En effet, le ratio entre le nombre de sièges et le nombre d'électeurs est le même dans les circonscriptions extraterritoriales et dans les circonscriptions tunisiennes : un pour 40 000<sup>11</sup>.

Le découpage des six circonscriptions extraterritoriales reflète la répartition des Tunisiens dans le monde. La France, où résident plus de la moitié de ces derniers, est divisée en deux circonscriptions, France 1 et France 2, qui correspondent approximativement aux moitiés nord et sud du pays<sup>12</sup> et qui sont représentées par cinq députés chacune. Ensuite, les Tunisiens en Italie sont représentés par trois députés et ceux en Allemagne par un député. Enfin, deux circonscriptions hybrides regroupent d'une part, les Tunisiens dans les Amériques et dans le reste de l'Europe, avec deux députés et d'autre part, les Tunisiens dans les pays arabes et le reste du monde, avec deux députés également.

Au printemps 2014, lors des discussions sur la réforme de la nouvelle loi électorale à l'Assemblée constituante, certaines associations à l'étranger proposent de redéfinir le découpage des circonscriptions extraterritoriales. Outre le manque de cohérence géographique des circonscriptions Amériques/reste de l'Europe et pays arabes/reste du monde, les critiques portent sur la circonscription d'Allemagne, représentée par un seul député, alors que l'élection est fondée sur un scrutin de liste. Les différentes propositions ont en commun de réduire à trois ou quatre le nombre de circonscriptions extraterritoriales, tout en mainte-

---

9 [http://www.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Cahier\\_de\\_Doleances\\_MPV3\\_Mabrouki\\_Tunis.pdf](http://www.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Cahier_de_Doleances_MPV3_Mabrouki_Tunis.pdf)

10 Algérie, Cap-Vert, Colombie, Croatie, République dominicaine, Équateur, France, Italie, Macédoine, Mozambique, Portugal, Roumanie, Tunisie.

11 À l'exception de certaines régions excentrées et peu peuplées qui bénéficient d'un nombre relativement plus important de députés.

12 La circonscription de France 1 inclut les départements couverts par les consulats de Paris, Pantin, et Strasbourg et celle de France 2, les départements couverts par les consulats de Lyon, Grenoble, Marseille, Nice et Toulouse.

nant, voire en augmentant, le nombre de députés de l'étranger<sup>13</sup>.

Ces propositions sont abandonnées en raison de l'incapacité des parlementaires à s'entendre sur une réforme électorale globale. Par défaut, la loi électorale de 2014 reconduit « de manière transitoire » les dispositions de la loi de 2011. Toutefois, la question de la représentation des Tunisiens à l'étranger réapparaît après l'élection législative d'octobre 2014. En effet, le nombre de votants par siège est beaucoup plus faible à l'étranger qu'en Tunisie en raison de l'effondrement du nombre de votants à l'étranger<sup>14</sup>. Autrement dit, les députés de l'étranger sont ceux qui sont élus avec le plus petit nombre de voix ; leur légitimité en est d'autant plus fragile.

Alors que les associations tunisiennes à l'étranger rejettent toute réduction du nombre de députés, au nom du principe d'égalité entre Tunisiens résidents et émigrés, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure les statistiques tunisiennes surestiment la population tunisienne en âge de voter à l'étranger avec, comme conséquence, l'allocation d'un nombre disproportionné de sièges de députés de l'étranger (voir infra).

## **Le taux de participation à l'étranger : un instrument inadapté**

### **L'effondrement du nombre de votants à l'étranger entre 2011 et 2014**

Le tableau 1 met en évidence l'effondrement du nombre de votants à l'étranger entre 2011 et 2014 (de 209 000 à 112 000<sup>15</sup>). Cette chute de près de 50 % contraste avec celle plus limitée en Tunisie (-15 % à -25 % selon les circonscriptions). Comment interpréter la forte mobilisation parmi les électeurs tunisiens à l'étranger lors de l'élection de 2011 et la faiblesse de la participation trois ans plus tard ?

Le tableau 1 montre que la participation à l'étranger varie significativement selon les circonscriptions. Deux groupes peuvent être distingués : France 1, Amériques/reste de l'Europe et pays arabes/reste du monde, où la participation est plus forte que la moyenne ; et France 2, Italie et Allemagne, où la participation est plus faible. Comment interpréter cette différence ? Les études qui traitent de l'abstention en Tunisie en 2011 montrent que la participation est plus forte dans les régions économiquement plus développées (Gana *et al.*, 2012). Appliquée aux circonscriptions à l'étranger, cette hypothèse suggère d'interroger la relation entre abstention et caractéristiques socio-économiques des

---

13 <http://www.webdo.tn/2014/04/22/loi-electorale-vers-modification-du-decoupage-circonscriptions-letranger/> et <https://nadiachaabane.wordpress.com/2014/04/21/tunisiens-a-letranger-et-loi-electorale/>

14 Entre un siège pour 2 300 votants en Italie et un pour 7 800 en Amériques/reste de l'Europe, contre un pour 8 700 dans la circonscription de Tozeur et un pour 26 000 dans celle de Tunis 2. Voir : <http://www.realites.com.tn/2014/11/legislatives-des-bonus-causent-une-grande-difference-dans-les-valeurs-des-sieges-a-lassemblee/>

15 Pour 2014, ce résultat correspond à l'élection législative, mais le nombre de votants à l'étranger pour l'élection présidentielle est sensiblement le même (113 000 au premier tour et 102 000 au deuxième tour).

Tunisiens à l'étranger. Par exemple, la part importante de migrants qualifiés parmi les Tunisiens en Amérique du Nord (Sliman et Khlif, 2009) explique que la participation y soit plus forte, à l'inverse de l'Italie, qui a attiré une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée depuis le début des années 1990. Toutefois, la baisse du nombre de votants à l'étranger entre 2011 et 2014 est quasi identique pour l'ensemble des circonscriptions (en pourcentage), à l'exception de l'Italie où l'élection a été marquée par d'importants problèmes d'inscription<sup>16</sup>. L'évolution du taux de participation dépend donc d'autres variables que le profil socio-économique des migrants.

**Tableau 1 : La participation en 2011 et 2014**

Circonscription	Année	Votes		Inscrits		Population en âge de voter (2011)	
		Nombre	Différence 2011/2014	Nombre	Différence 2011/2014	Nombre	Taux de participation
France 1	2011	68 400	-42,6 %	93 978	-15,0 %	194 968	35,1 %
	2014	39 233		79 925			20,1 %
France 2	2011	56 364	-44,7 %	89 757	27,2 %	239 408	23,5 %
	2014	31 174		114 192			13,0 %
Italie	2011	23 328	-69,3 %	67 364	-19,7 %	102 663	22,7 %
	2014	7 162		54 072			7,0 %
Allemagne	2011	13 486	-45,1 %	37 065	-55,1 %	63 429	21,3 %
	2014	7 407		16 650			11,7 %
Amériques/ reste Europe	2011	28 371	-44,8 %	54 073	-3,7 %	72 162	39,3 %
	2014	15 648		52 065			21,7 %
Pays arabes/ reste monde	2011	19 746	-38,4 %	18 307	76,3 %	48 966	40,3 %
	2014	12 158		32 269			24,8 %
Total étranger	2011	209 695	-46,2 %	360 544	-3,2 %	721 596	29,1 %
	2014	112 782		349 173			15,6 %
Tunisie	2011	4 096 631	-15,4 %	4 123 602	17,5 %	7 993 924	51,2 %
	2014	3 464 989		4 847 292			43,3 %

Source : ISIE, compilé par T. Jaulin et B. Nilsson.

Selon une première hypothèse, le nombre important de votants à l'étranger en 2011 s'explique par un regain d'intérêt pour la politique du pays d'origine à la suite d'un événement exceptionnel, la révolution de 2011, largement couvert par les médias internationaux. L'effondrement du nombre de votants à l'étranger en 2014 apparaît alors comme un retour « à la normale », caractérisé par un manque d'intérêt pour la politique du pays d'origine, qui n'est pas propre aux Tunisiens à l'étranger comme le montre l'importance de l'abstention dans les élections à distance (International IDEA et IFE, 2007).

<sup>16</sup> <https://www.facebook.com/pontesobservation>

Selon une seconde hypothèse, la baisse du nombre de votants à l'étranger entre 2011 et 2014 s'explique par le durcissement des procédures de vote. En effet, en 2011, il suffit à un citoyen tunisien de se munir de sa carte d'identité pour pouvoir voter, même s'il n'est pas inscrit sur les listes électorales. En 2014, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales et de se présenter dans le bureau de vote correspondant à l'inscription. Ce changement de procédure, conjugué à des problèmes d'inscription<sup>17</sup>, explique que de nombreux électeurs aient renoncé à voter en 2014. L'exemple tunisien montre donc que les procédures d'inscription contribuent à l'abstention parmi les électeurs à l'étranger. On notera, toutefois, que les contraintes inhérentes à la pratique du vote à distance, en particulier l'éloignement des bureaux de vote (Lafleur, 2013), ne représentent pas une cause additionnelle d'abstention dans le cas tunisien, en raison du nombre important de bureaux de vote déployés à l'étranger<sup>18</sup>.

Ces deux hypothèses, qui ne sont pas contradictoires, ont toutefois pour limite l'absence de calcul fiable du taux de participation. Autrement dit, si la division par deux du nombre de votants parmi les Tunisiens à l'étranger entre 2011 et 2014 est indéniable, nous manquons d'éléments pour mesurer l'ampleur de cette baisse au regard du nombre d'électeurs à l'étranger. Deux raisons expliquent la difficulté pour estimer la participation à l'étranger : le désordre des listes électorales et les écueils des statistiques migratoires.

### **Les dilemmes de la lutte contre l'abstention : le désordre des listes électorales**

En 2011, l'inscription sur les listes électorales représente un enjeu central pour l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), chargée de superviser et d'organiser les élections. En raison du manque de fiabilité des registres électoraux sous Ben Ali, la loi électorale de mai 2011 prévoit la mise à jour des listes électorales sous le contrôle de l'ISIE, à partir du registre des cartes d'identité et des déclarations volontaires des électeurs<sup>19</sup>. Pour cela, l'ISIE lance une vaste campagne d'inscription volontaire durant l'été 2011, à l'issue de laquelle un quart seulement de la population en âge de voter va s'inscrire. Craignant une abstention importante, qui aurait été interprétée comme une absence d'adhésion de la population au processus de transition démocratique, l'ISIE multiplie les initiatives afin que tous les individus en âge de voter puissent se rendre aux urnes.

L'ISIE décide d'abord de publier une seconde liste électorale à partir du registre des cartes d'identité. Cette décision a pour conséquence la coexistence de deux types de listes, l'une avec les inscrits « volontaires » et l'autre avec les inscrits « automatiques ». Ensuite, deux semaines avant l'élection, craignant

---

17 Lors de l'élection parlementaire d'octobre 2014, nous avons observé à Paris et à Pantin que de nombreux électeurs n'ont pas pu voter, car ils n'avaient pas été informés de leur inscription dans un nouveau bureau de vote, souvent d'ailleurs, éloigné de celui où ils avaient voté en 2011.

18 La carte des bureaux de vote sous Ben Ali est reprise à l'identique pour les élections de 2011 et 2014, à l'exception de quelques bureaux fermés en raison d'un nombre d'inscrits trop faible. Un minimum de 100 inscrits est habituellement requis pour ouvrir un bureau de vote à l'étranger.

19 Décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011.

que certains électeurs n'apparaissent sur aucune de ces deux listes et qu'ils ne puissent pas voter, l'ISIE annonce qu'il suffit de se présenter dans un bureau de vote muni de sa pièce d'identité pour participer au scrutin. Cette décision est critiquée, notamment en raison des risques accrus de fraudes<sup>20</sup>. Avec l'inscription automatique d'une partie des électeurs, elle contribue toutefois à augmenter sensiblement la participation, comme le prouve un nombre de votants supérieur au nombre d'inscrits « volontaires » (Verdeil, 2012).

Dans les circonscriptions de l'étranger, l'existence de différentes listes électorales a pour conséquence d'empêcher une estimation fiable de la participation parmi les différentes catégories d'inscrits. En effet, à l'étranger, les électeurs non inscrits ont voté dans les mêmes bureaux de vote que les inscrits « volontaires » et « automatiques », à la différence de la Tunisie où des bureaux de vote ad hoc ont été mis en place. En conséquence et sauf exception, les procès-verbaux des bureaux de vote à l'étranger confondent les différentes catégories d'inscrits. Les tentatives pour mesurer précisément la participation à l'étranger s'avèrent finalement hasardeuses (Jaulin, 2014), alors que cet exercice est relativement fiable et pertinent en Tunisie (Verdeil, 2012).

En 2014, au risque de faire face à une participation plus faible, la nouvelle loi électorale insiste sur l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales pour voter<sup>21</sup>, mais cette obligation n'a pas pour effet l'harmonisation des listes électorales. En effet, les processus d'inscription sont hétérogènes selon les circonscriptions, en particulier à l'étranger. Par exemple, en France 2 ou dans les pays arabes/reste du monde, la liste des inscrits « volontaires » de 2014 est fusionnée avec celle des inscrits « automatiques » de 2011<sup>22</sup>. Cela explique que le nombre d'inscrits dans ces circonscriptions augmente entre 2011 et 2014, alors que le nombre de votants baisse (cf. Tableau 1). Ce manque de cohérence dans les procédures d'inscription peut s'expliquer par l'absence de directives précises de l'ISIE à l'adresse des Instances supérieures indépendantes régionales (IRIE), basées dans chaque circonscription, et par l'intervention des consulats chargés de l'inscription des électeurs à l'étranger<sup>23</sup>.

Les listes électorales ne représentent donc pas une source fiable pour calculer le taux de participation à l'étranger, en 2011 comme en 2014, pour des raisons toutefois différentes. Dans la section suivante, nous montrons que l'alternative qui consiste à mesurer la participation par rapport à la population en âge de voter soulève également de nombreux problèmes en raison du manque de fiabilité des statistiques migratoires.

---

20 L'encre bleue indélébile qui tache l'index des votants représente la seule garantie pour éviter que certains électeurs ne votent deux fois.

21 « Est électeur toute Tunisienne, ou Tunisien, inscrit(e) au registre des électeurs, âgé(e) de dix-huit ans révolus le jour précédant celui du scrutin, jouissant de ses droits civils et politiques et n'étant sujet à aucun cas d'incapacité prévu par la présente loi » (chapitre 5, article 1).

22 Entretien avec Mohammed Krir, président de l'IRIE-France 1, septembre 2014, Paris.

23 Selon la loi électorale de 2014, l'ISIE établit les listes électorales et se charge « d'aider les missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger à dresser et à réviser les listes électorales en ce qui concerne les Tunisiens de l'étranger ».

## **Les écueils des statistiques migratoires : combien d'électeurs à l'étranger ?**

Le nombre de Tunisiens à l'étranger varie selon les sources. En 2011, les statistiques électorales publiées par l'ISIE s'appuient sur deux sources différentes pour dénombrer la population en âge de voter à l'étranger : le ministère de l'Intérieur, qui l'estime à 721 596, et l'Institut national de statistique, qui l'estime 683 229. Les écarts sont encore plus importants si l'on se tourne vers d'autres sources. Alors que l'Office des Tunisiens à l'étranger compte 1 222 533 Tunisiens à l'étranger<sup>24</sup> en 2012, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) en compte 643 212 en 2013 !

Ces écarts ne sont vraiment pas surprenants<sup>25</sup>. Les statistiques sur les migrations varient en fonction de « qui est compté », c'est à dire en fonction des critères retenus pour définir un migrant, et de « qui compte », c'est-à-dire les institutions chargées de produire des statistiques migratoires (Fargues, 2005). Par exemple, une même définition peut produire des résultats différents quand les binationaux sont comptés comme des nationaux par leur pays d'origine et par leur pays de résidence, comme c'est le cas pour les Tunisiens naturalisés français ou nés en France. Par ailleurs, les statistiques des pays de résidence ne comptabilisent généralement que les « immigrés », naturalisés ou non, et les « étrangers », alors que les pays d'origine comptent également les descendants de migrants nés à l'étranger qui ont conservé la nationalité de leur pays d'origine tout en ayant acquis une nouvelle nationalité. Une autre raison qui explique les écarts très importants entre les statistiques des pays d'origine et celles des pays de résidence tient à la difficulté de comptabiliser certaines catégories de migrants : migrants irréguliers, migrants circulaires et temporaires, ou encore doubles résidents. Enfin, les registres consulaires sont souvent obsolètes, soit que certains migrants renoncent à s'y inscrire ou, au contraire, qu'ils y soient encore inscrits alors qu'ils sont décédés, revenus dans leur pays d'origine, ou installés dans un autre pays.

Comment, dans ces conditions, estimer l'abstention à l'étranger ? Dans quelle mesure le calcul de la participation à partir de la population en âge de voter à l'étranger, plutôt qu'à partir du nombre d'inscrits, contribue à sous-estimer la participation (si le nombre de Tunisiens à l'étranger est surestimé) ? Au-delà des difficultés que soulèvent ces questions, on peut finalement se demander si le taux de participation à l'étranger représente un instrument pertinent pour mesurer l'intérêt des migrants pour la politique de leur pays d'origine. Dans la partie suivante, nous montrons que, si le vote à distance concerne en droit tous les citoyens à l'étranger, il mobilise principalement une catégorie spécifique d'électeurs : des primo-migrants intégrés à la société de résidence et inscrits dans le champ transnational.

---

24 Y compris les Tunisiens âgés de moins de dix-huit ans qui ne peuvent pas voter.

25 Sur l'écart entre les statistiques tunisiennes et celles des pays de résidence, voir : <http://carim-south.eu/database/demo-eco-module/numbers-of-tunisian-migrants-according-to-which-country-counts/>

## L'électeur à distance : un profil type ?

### Des migrants inscrits dans le champ transnational

L'enquête séminale de Guarnizo, Portes et Haller (2003) menée parmi les migrants latino-américains aux États-Unis, montre que seule une petite minorité de migrants socialement intégrés développe des formes d'actions politiques transnationales. En nous inspirant de ces conclusions, nous avons réalisé une enquête à l'occasion des élections législatives tunisiennes de 2014 pour tenter de cerner le profil des électeurs à l'étranger. Le 24, 25 et 26 octobre 2014, deux équipes d'enquêteurs ont proposé à un échantillon aléatoire d'électeurs tunisiens ayant déjà voté de répondre à un questionnaire. L'enquête s'est déroulée devant le consulat général de Tunisie à Paris, situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, et devant le gymnase Maurice Baquet, situé à proximité du consulat général de Tunisie à Pantin, transformé pour l'occasion en centre de vote. Le questionnaire était composé de cinq sections : renseignements généraux<sup>26</sup> ; activité et emploi ; migration et origine<sup>27</sup> ; engagement civique et politique<sup>28</sup> ; et vote aux élections tunisiennes et françaises. Avec 527 répondants, dont 290 à Paris et 237 à Pantin, l'échantillon est représentatif des électeurs qui ont voté dans ces deux centres de vote<sup>29</sup>.

L'enquête souffre toutefois de deux limites. Tout d'abord, la comparaison entre Paris et Pantin est partiellement biaisée, car les électeurs tunisiens ne votent pas forcément dans le bureau le plus proche de leur lieu de résidence. En effet, le rattachement à un bureau de vote à l'étranger dépend de plusieurs facteurs : le consulat de rattachement (ici, Paris ou Pantin), les préférences exprimées par chaque électeur au moment de l'inscription et les répartitions imposées par l'IRIE pour éviter l'engorgement des bureaux de vote. Toutefois, le nombre important de bureaux de vote déployés à Paris et dans la région parisienne<sup>30</sup> permet une relative adéquation entre le lieu de résidence et le lieu du vote, comme le montrent les résultats de l'enquête : deux tiers des électeurs qui ont voté au consulat tunisien à Paris résident dans la capitale et une proportion similaire des électeurs qui ont voté au gymnase Maurice Baquet à Pantin réside dans le département de la Seine-Saint-Denis.

---

26 Genre, âge, statut familial, logement, éducation, connaissance du français et de l'arabe, pratique religieuse.

27 Pays de naissance, raison et durée de la migration, statut légal en France, nationalité(s), gouvernorat d'origine en Tunisie, fréquence des retours en Tunisie, contacts avec les proches en Tunisie.

28 Appartenance à un parti politique, un syndicat ou une association en France et/ou en Tunisie et intérêt pour l'actualité politique française et/ou tunisienne.

29 Selon les procès-verbaux des bureaux de vote, le nombre total de votants est égal à 3 333 au Consulat général de Tunisie à Paris et à 1 959 au gymnase Maurice Baquet à Pantin ([www.isie.tn](http://www.isie.tn)).

30 Outre plusieurs centres de vote à Paris (16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements) et en Seine-Saint-Denis (Pantin et Aubervilliers), des bureaux de vote ont été installés à Asnières pour les Hauts-de-Seine ; à Créteil pour le Val-de-Marne ; à Sarcelles et à Argenteuil pour le Val-d'Oise ; à Melun, Meaux et Lognes pour la Seine-et-Marne ; à Corbeil, Les Ulis, Epinay et Massy pour l'Essonne ; et à Trappes pour les Yvelines.

La seconde limite est que plus d'un quart des répondants a refusé de révéler aux enquêteurs le nom du parti pour lequel il a voté en 2014. La comparaison entre les résultats de l'enquête et ceux des centres de vote suggère que les électeurs ayant voté pour Ennahda sont proportionnellement plus nombreux à avoir refusé de répondre. En conséquence, dans cet article, nous avons renoncé à analyser les préférences politiques des enquêtés au moyen de régressions statistiques.

Selon les résultats de cette enquête, le profil de l'électeur tunisien à l'étranger est celui d'un migrant intégré à son pays de résidence qui maintient des relations transnationales avec son pays d'origine. Comme le montre le tableau 2, les électeurs tunisiens qui ont voté à Paris et Pantin en 2014 sont très majoritairement des primo-migrants (85 % sont nés en Tunisie), âgés de moins de cinquante-cinq ans (83 %), arrivés en France depuis moins de vingt ans (62,1 %), qui ont reçu une éducation supérieure (69 %), qui sont actifs (69,8 %), dont le salaire net se situe entre 1 000 et 3 000 euros (71,1 %), qui maintiennent des relations étroites avec la Tunisie (90,5 % y retournent au moins une fois par an et 95,4 % contactent leurs proches au moins une fois par mois), qui suivent l'actualité politique tunisienne et française (67,3 % et 76,5 % respectivement) et qui votent aux élections françaises quand ils en ont le droit (84,1 % parmi les doubles nationaux).

La comparaison entre Paris et Pantin permet d'affiner ces observations. L'analyse détaillée des résultats (cf. Tableau 3) montre que les votants à Paris sont plus jeunes, plus diplômés, qu'ils ont émigré pour faire des études (plutôt que pour rejoindre leur famille), qu'ils résident depuis moins longtemps en France, qu'ils sont plus souvent célibataires et sans enfant, et que leurs revenus sont plus élevés. Ces différences reflètent la composition sociologique de la population dans ces deux communes, mais n'ont pas d'incidence majeure sur l'inscription dans le champ transnational et sur l'intégration à la société française. Autrement dit, les élections à distance mobilisent des migrants qui appartiennent à différents groupes sociaux, mais qui ont en commun d'être intégrés dans le pays de résidence et inscrits dans le champ transnational.

De manière plus générale, les résultats de cette enquête montrent qu'intégration et transnationalisme ne s'opposent pas, mais concourent à accroître la participation politique. Inversement, ils suggèrent que l'absence d'intégration et/ou d'insertion dans le champ transnational limite cette participation. Pour tenter de mieux cerner les variables de la participation politique transnationale, les tableaux 4 et 5 confrontent les résultats de l'enquête aux statistiques disponibles sur les Tunisiens en France.

Tableau 2 : Le profil des votants en Île-de-France

Âge		Pays de naissance		Suit l'actualité politique tunisienne	
18-30	29,1 %	Tunisie	84,5 %	Tous les jours	37,3 %
30-55	53,9 %	France	13,2 %	Régulièrement	30,0 %
55+	17,0 %	Année d'arrivée en France		Épisodiquement	27,3 %
Sexe		Après 2005	37,0 %	Pas du tout	5,4 %
Hommes	61,7 %	1995-2005	25,1 %	Suit l'actualité politique française	
Femmes	38,3 %	1980-1994	19,4 %	Tous les jours	51,2 %
Statut matrimonial		Avant 1980	18,5 %	Régulièrement	25,3 %
Célibataire	34,2 %	Raison d'immigration (en France)		Épisodiquement	19,3 %
Marié/Union libre	58,6 %	Études	44,2 %	Pas du tout	4,2 %
Divorcé/Veuf	7,2 %	Travail	18,2 %	Membre d'un parti/syndicat (français ou tunisien)	
A des enfants		Famille	23,7 %	Oui	22,8 %
Oui	52,0 %	Autres/Plusieurs	13,9 %	Non	77,2 %
Non	48,0 %	Nationalité		A voté à l'élection tunisienne (2011)	
Niveau d'études		Tunisienne uniquement	48,4 %	Oui	82,9 %
Primaire/Collège	8,8 %	Tunisienne et française	49,1 %	Non	17,1 %
Secondaire/Lycée	22,3 %	Contacts avec les proches (Tunisie)		A voté aux élections françaises (doubles nationaux depuis 2012)	
Supérieur	69,0 %	Au moins une fois/mois	95,4 %		
Statut d'activité		Au moins une fois/an	3,5 %	Oui	84,1 %
Actif occupé	69,8 %	Moins d'une fois/an	1,2 %	Non	15,9 %
Chômeur	5,5 %	Fréquence des retours (Tunisie)			
Inactif	24,7 %	Plusieurs fois/an	48,9 %		
Rémunération nette mensuelle		Au moins une fois/an	41,6 %		
Moins de 1 000 €	7,3 %	Moins d'une fois/an	9,5 %		
1 000 € à 2 000 €	41,5 %	Envoi d'argent (en Tunisie)			
2 000 € à 3 000 €	29,5 %	Oui	37,5 %		
Plus de 3 000 €	21,6 %	Non	62,5 %		

Source : T. Jaulin et B. Nilsson, 2014.

Tableau 3 : Le profil des votants à Paris et Pantin

	Paris	Pantin		Paris	Pantin		Paris	Pantin
<b>Âge</b>			<b>Pays de naissance</b>			<b>Suit l'actualité politique tunisienne</b>		
18-30	37,2 %	19,4 %	Tunisie	84,4 %	84,7 %	Tous les jours	33,8 %	41,6 %
30-55	47,2 %	62,0 %	France	12,8 %	13,6 %	Régulièrement	31,0 %	28,8 %
55+	15,6 %	18,6 %	<b>Année d'arrivée en France</b>			Épisodiquement	31,4 %	22,3 %
<b>Sexe</b>			Après 2005	46,2 %	25,7 %	Pas du tout	3,8 %	7,3 %
Hommes	57,8 %	66,5 %	1995-2005	22,5 %	28,2 %	<b>Suit l'actualité politique française</b>		
Femmes	42,2 %	33,5 %	1980-1994	15,4 %	24,3 %	Tous les jours	48,1 %	54,9 %
<b>Statut matrimonial</b>			Avant 1980	15,8 %	21,8 %	Régulièrement	28,1 %	21,9 %
Célibataire	44,1 %	21,9 %	<b>Raison d'immigration (en France)</b>			Épisodiquement	20,0 %	18,5 %
Marié/ Union libre	48,3 %	71,3 %	Études	55,8 %	29,9 %	Pas du tout	3,9 %	4,7 %
Divorcé/ Veuf	7,6 %	6,8 %	Travail	17,1 %	19,6 %	<b>Membre d'un parti/syndicat (français ou tunisien)</b>		
<b>A des enfants</b>			Famille	15,9 %	33,3 %	Oui	23,4 %	21,9 %
Oui	39,4 %	67,5 %	Autres/ Plusieurs	11,2 %	17,2 %	Non	76,6 %	78,1 %
Non	60,6 %	32,5 %	<b>Nationalité</b>			<b>A voté à l'élection tunisienne (2011)</b>		
<b>Niveau d'études</b>			Tunisienne uniquement	53,7 %	41,9 %	Oui	82,2 %	83,9 %
Primaire/ Collège	6,6 %	11,4 %	Tunisienne et française	43,2 %	56,4 %	Non	17,8 %	16,1 %
Secondaire/ Lycée	15,2 %	30,9 %	<b>Contacts avec les proches (Tunisie)</b>			<b>A voté aux élections françaises (doubles nationaux depuis 2012)</b>		
Supérieur	78,2 %	57,6 %	Au moins une fois/mois	97,2 %	93,2 %	Oui	81,5 %	86,7 %
<b>Statut d'activité</b>			Au moins une fois/an	2,5 %	4,7 %	Non	18,5 %	13,3 %
Actif occupé	70,7 %	68,8 %	Moins d'une fois/an	0,4 %	2,1 %			
Chômeur	4,8 %	6,3 %	<b>Fréquence des retours (Tunisie)</b>					
Inactif	24,5 %	24,9 %	Plusieurs fois/an	55,1 %	41,5 %			
<b>Rémunération nette mensuelle</b>			Au moins une fois/an	37,2 %	47,0 %			
Moins de 1 000 €	7,4 %	7,2 %	Moins d'une fois/an	7,7 %	11,5 %			
1 000 € à 2 000 €	32,1 %	53,3 %	<b>Envoi d'argent (en Tunisie)</b>					
2 000 € à 3 000 €	36,8 %	20,4 %	Oui	30,8 %	46,1 %			
Plus de 3 000 €	23,7 %	19,1 %	Non	69,2 %	53,9 %			

Source : T. Jaulin et B. Nilsson, 2014.

## « Immigrés » et « deuxième génération »

La comparaison entre les résultats de l'enquête à Paris et Pantin et les statistiques sur les Tunisiens en France s'appuie principalement sur le recensement français de 2011 (INSEE). Le recensement présente des données sur le genre, la catégorie d'âge et le statut d'activité des « immigrés » tunisiens de plus de quinze ans du niveau national au niveau communal. L'intérêt de la catégorie « immigré », telle que définie par l'INSEE<sup>31</sup>, est d'être indépendante de l'acquisition de la nationalité française. Cette catégorie peut donc être comparée à tous ceux qui, dans l'enquête à Paris et Pantin, sont nés en Tunisie (ou dans un autre pays que la France). Par contre, l'INSEE ne recense pas en tant que tels les Tunisiens nés en France d'un ou plusieurs parents (ou grands-parents) immigrés, à moins qu'ils n'aient pas acquis la nationalité française (ils sont alors comptés comme étrangers). En conséquence, pour les votants « nés en France » et de nationalités tunisienne et française, la comparaison s'appuie sur les résultats de l'enquête Trajectoire et Origines (TeO), la seule qui présente des informations statistiques sur ce groupe de population<sup>32</sup>.

Les limites méthodologiques de la comparaison renvoient, entre autres, aux différences entre les échantillons. Alors que les répondants de l'enquête ont au moins dix-huit ans (l'âge électoral en Tunisie), l'INSEE utilise une autre catégorie d'âge (plus de quinze ans) et l'enquête TeO porte sur des individus âgés de dix-huit à soixante ans. Par ailleurs, l'enquête TeO porte sur un échantillon de 421 Tunisiens dispersés dans toute la France, dont seulement 159 « nés en France », qu'il n'est pas possible de désagréger au niveau régional ou départemental.

Malgré ces limites, les tableaux 3 et 4 présentent des résultats stimulants puisqu'ils indiquent que la participation transnationale parmi les électeurs « immigrés » dépend du statut d'activité et de l'âge, plutôt que du genre, alors que la participation parmi les électeurs « nés en France » dépend principalement du genre, avec une forte surreprésentation des femmes parmi les votants « nés en France ».

Plus précisément, le tableau 3 montre que le déséquilibre entre hommes et femmes parmi les votants « immigrés » prolonge, en l'accroissant, un déséquilibre déjà marqué parmi la population tunisienne « immigrée » en Île-de-France. En revanche, la proportion d'hommes parmi les votants « nés en France » est inversement symétrique à celle des « immigrés », sans que cela s'explique par un déséquilibre similaire parmi les Tunisiens « nés en France ». Par ailleurs, le tableau 3 montre que la répartition des votants « immigrés » par catégories d'âge et par statut professionnel ne reflète pas la composition de la population « immigrée » en Île-de-France. Autrement dit, les « immigrés » de « plus de 55 ans », « inactifs » ou « chômeurs » votent moins aux élections tunisiennes. On notera que les résultats de l'enquête TeO, qui exclut les plus de soixante ans, ne permettent pas d'avancer des conclusions au sujet des Tunisiens « nés en France » pour ces deux variables (âge et statut d'activité).

---

31 Les immigrés sont définis par l'INSEE comme les individus nés étrangers à l'étranger.

32 L'enquête TeO a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 en France métropolitaine sur un échantillon de 21 000 personnes, immigrées et nées de parents immigrés (<http://teo.site.ined.fr>).

**Tableau 4 : La participation parmi les Tunisiens immigrés et nés en France**

	Enquête auteurs		INSEE	TeO
	(Paris + Pantin)		(Île-de-France)	(France)
	Immigrés	Nés en France	Immigrés	Nés en France (France)
<b>Genre</b>				
Hommes	64,9 %	35,3 %	57,6 %	47,8 %
Femmes	35,1 %	64,7 %	42,4 %	52,2 %
<b>Âge</b>				
15/18 à 24 ans	6,8 %	27,5 %	6,0 %	42,1 %
25 à 54 ans	73,7 %	68,1 %	58,2 %	57,9 %
Plus de 55 ans	19,5 %	4,3 %	35,7 %	-
<b>Statut</b>				
Actifs occupés	71,6 %	60,9 %	48,5 %	54,7 %
Chômeurs	5,6 %	5,8 %	14,2 %	13,8 %
Inactifs	22,8 %	33,3 %	37,3 %	31,4 %
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>69</b>	<b>105 166</b>	<b>159</b>

Sources : T. Jaulin et B. Nilsson, 2014 ; INSEE, 2011 ; TeO, 2009.

Enfin, la comparaison entre les votants et les « immigrés » à Paris et Pantin<sup>33</sup> (cf. Tableau 4) confirme la sous-représentation des « plus de 55 ans », des « inactifs » et des « chômeurs » parmi les votants, que ce soit à Paris comme à Pantin, mais indique une forte surreprésentation des hommes parmi les votants « immigrés » à Pantin, sans que cela s'explique seulement par un déséquilibre analogue dans la population tunisienne « immigrée » en Seine-Saint-Denis<sup>34</sup>.

Pour résumer, les tableaux 4 et 5 permettent de relativiser la surreprésentation des hommes parmi les votants « immigrés » et de souligner celle des « actifs » et des « moins 55 ans ». Ils confirment ainsi, en les affinant, les conclusions formulées dans le développement précédent. Ils invitent également à approfondir la réflexion sur les différences liées au genre en intégrant la distinction entre « immigrés » et « deuxième génération » pour mieux comprendre l'influence du contexte familial et des dynamiques communautaires.

33 L'enquête TeO n'est pas suffisamment précise pour élargir la comparaison aux Tunisiens « nés en France » dans ces deux départements.

34 Ce résultat peut avoir pour origine un biais de l'enquête, car il est plus fréquent que l'homme réponde aux questions lorsque l'enquêteur s'adresse à un couple ou une famille, ce qui est plus courant à Pantin qu'à Paris.

**Tableau 5 : La participation parmi les immigrés tunisiens à Paris et en Seine-Saint-Denis**

	Paris		Seine-Saint-Denis	
	Enquête	INSEE	Enquête	INSEE
<b>Genre</b>				
Hommes	59,5 %	55,8 %	71,5 %	58,5 %
Femmes	40,5 %	44,2 %	28,5 %	41,5 %
<b>Âge</b>				
15/18 à 24 ans	10,8 %	5,5 %	2,0 %	6,1 %
25 à 54 ans	71,0 %	49,7 %	77,0 %	62,6 %
Plus de 55 ans	18,3 %	44,8 %	21,0 %	31,3 %
<b>Statut d'activité</b>				
Actifs occupés	73,3 %	46,6 %	69,5 %	45,6 %
Chômeurs	4,9 %	12,6 %	6,5 %	17,1 %
Inactifs	21,8 %	40,8 %	24,0 %	37,3 %
<b>Total</b>	<b>243</b>	<b>28 647</b>	<b>200</b>	<b>23 280</b>

Sources : T. Jaulin et B. Nilsson, 2014 ; INSEE, 2011.

## Géographie du vote tunisien à l'étranger

### Le vote à l'étranger : une reproduction du vote dans le pays d'origine ?

L'analyse spatiale et multiniveau du vote des Tunisiens à l'étranger en 2011 (Assemblée constituante) et en 2014 (Parlement) s'appuie sur les méthodes et les outils de la géographie électorale (Gombin et Rivière, 2014). Trois niveaux sont mobilisés : le global, pour l'ensemble des circonscriptions à l'étranger et la Tunisie ; le national, pour chacune des circonscriptions de l'étranger ; et le local, avec l'exemple des départements franciliens. Les résultats montrent que le vote à l'étranger reproduit globalement le vote en Tunisie, mais qu'il diffère fortement selon le lieu de résidence.

L'une des limites de l'analyse longitudinale des élections tunisiennes est l'extrême instabilité du champ politique tunisien entre 2011 et 2014. Durant cette période, de nouveaux partis sont apparus, d'autres ont disparu ou se sont fondus dans un autre parti et les démissions et ralliements ont été légion (Ferjani, 2012 ; Ben Mami, 2013). Par ailleurs, la catégorisation des partis politiques tunisiens soulève de nombreux problèmes. En effet, le recours à des catégories exogènes (gauche/droite, conservateur/progressiste) comme l'opposition entre partis séculiers et religieux, démocrates et autoritaires, modérés et extrémistes reflètent imparfaitement le positionnement complexe, et changeant, des partis politiques tunisiens sur des questions telles que le rôle de l'État ou les fondements de l'identité nationale. Cet article se concentre donc principalement sur les résultats du parti islamiste Ennahda en 2011 et en 2014, et sur ceux de son principal opposant, Nidaa Tounes, uniquement en 2014, puisque ce parti

n'existait pas en 2011<sup>35</sup>.

Le premier niveau d'analyse, global, permet de mettre en évidence la très grande similitude entre le vote en Tunisie et à l'étranger. Le tableau 6 montre que le parti Ennahda obtient un score quasi identique en Tunisie et à l'étranger en 2011, quand il gagne l'élection, et un score supérieur de trois points seulement à l'étranger en 2014, quand il les perd. De même, Nidaa Tounes, qui gagne les élections de 2014, obtient des scores très similaires en Tunisie et à l'étranger.

Toutefois, le tableau 5 met en évidence plusieurs différences entre le vote en Tunisie et à l'étranger. Tout d'abord, en 2011 comme en 2014, la dispersion des voix en faveur des petits partis (« autres ») est beaucoup plus importante en Tunisie qu'à l'étranger. Ensuite, sauf exception, les partis de taille intermédiaires obtiennent de meilleurs résultats à l'étranger qu'en Tunisie. En 2011, les quatre partis dits « modernistes » arrivés derrière Ennahda (Congrès pour la République, Ettakatol, Pôle démocratique moderniste, Parti démocrate progressiste) obtiennent tous entre trois et quatre points de plus à l'étranger. Al Aridha est alors le seul parmi les six partis arrivés en tête de l'élection qui réalise un contre résultat à l'étranger. De même, en 2014, parmi les quatre partis arrivés derrière Nidaa Tounes et Ennahda, le CPR et, dans une moindre mesure, Afek Tounes et le Front populaire obtiennent tous de meilleurs scores à l'étranger, tandis qu'un seul affiche un contre résultat (Union patriotique libre).

**Tableau 6 : Les résultats des principaux partis en Tunisie et à l'étranger**

	Étranger		Tunisie			Étranger		Tunisie	
	2011					2014			
	Voix	Sièges	Voix	Sièges		Voix	Sièges	Voix	Sièges
Ennahda	37,6 %	9	37,0 %	80	Nidaa t.	40,2 %	8	37,46 %	78
CPR	11,0 %	4	8,5 %	25	Ennahda	30,3 %	8	27,70 %	61
AlAridha	6,6 %	2	7,0 %	18	UPL	1,4 %	0	4,13 %	16
Ettakatol	9,7 %	2	6,9 %	16	FP	3,9 %	0	3,65 %	15
PDP	7,3 %	0	3,8 %	4	Afek t.	3,9 %	1	2,99 %	7
PDM	6,2 %	1	2,6 %	24	CPR	5,1 %	0	2,04 %	4
Autres	21,6 %	0	34,3 %	32	Autres	10,0 %	1	22,03 %	18
<b>Total</b>	<b>217 945</b>	<b>18</b>	<b>3 846 204</b>	<b>199</b>	<b>Total</b>	<b>112 031</b>	<b>18</b>	<b>3 296 139</b>	<b>199</b>

Source : ISIE 2001 et 2014, compilé par T. Jaulin et B. Nilsson.

La préférence des électeurs à l'étranger pour les grands partis et les partis intermédiaires peut s'expliquer par la sous-représentation des petits partis dans les médias satellitaires et par les contraintes inhérentes à la mise en œuvre d'une campagne électorale à l'étranger. Les scores relativement importants obtenus

35 Nidaa Tounes est fondé au printemps 2012 avec pour objectif de rassembler les partis d'opposition au gouvernement de coalition formé par Ennahda, le Congrès pour la République, et Ettakatol. Son fondateur, Béji Caïd Essebsi, né en 1926, a été plusieurs fois ministre sous Habib Bourguiba avant de se retirer de la vie politique sous Ben Ali. Après la révolution de 2011, il occupe le poste de Premier ministre dans le gouvernement provisoire chargé d'organiser les élections.

par certaines listes composées de représentants d'associations tunisiennes à l'étranger représentent toutefois une exception<sup>36</sup>. De manière générale, ces observations montrent que la formation des préférences politiques transnationales est inséparable des évolutions politiques du pays d'origine et dépend simultanément d'enjeux et de contraintes spécifiques aux élections à l'étranger.

### **Les territoires du vote tunisiens à l'étranger**

Le deuxième et le troisième niveau d'analyse, c'est-à-dire l'échelle nationale et locale, présentent d'évidents problèmes de représentation cartographique, en raison de la répartition très inégale des électeurs et de la taille variable des circonscriptions. Les cartes représentent donc le nombre de votants par des cercles de tailles différentes selon le territoire observé. Par ailleurs, les cartes du vote dans les circonscriptions de l'étranger distinguent les quatre circonscriptions « européennes » des deux circonscriptions « mondiales ».

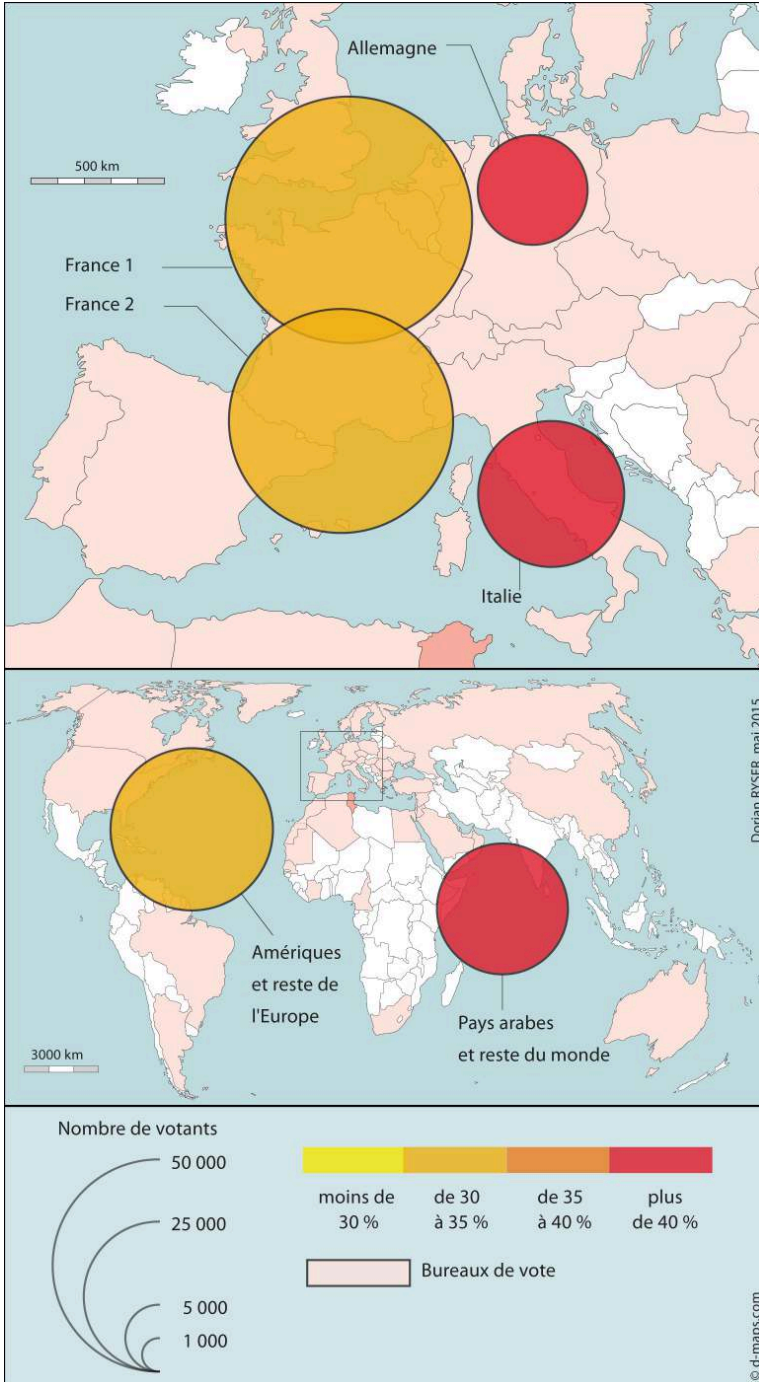
Les cartes 1 et 2 comparent les résultats d'Ennahda en 2011 et 2014 dans les circonscriptions de l'étranger. Elles montrent que les tendances du vote dans chaque circonscription convergent entre ces deux élections, malgré le revers électoral subi par le parti islamiste en 2014. D'un côté, Ennahda obtient ses meilleurs résultats dans les circonscriptions d'Italie, d'Allemagne et des pays arabes/reste du monde ; de l'autre, le parti islamiste réalise un contre résultat dans les circonscriptions de France 1, France 2 et d'Amérique/reste de l'Europe. La carte 3, qui présente les résultats de Nidaa Tounes dans les circonscriptions de l'étranger en 2014 reproduit, de manière inversée, les résultats d'Ennahda. Une analyse détaillée des résultats de ces deux partis à l'étranger permet de distinguer deux cas de figure : d'une part, les circonscriptions où Ennahda et Nidaa Tounes s'excluent mutuellement, comme l'Italie, où Ennahda réalise ses meilleurs scores à l'étranger et Nidaa Tounes ses plus mauvais, et les Amériques/reste de l'Europe, où la situation est inversée ; d'autre part, les circonscriptions où les résultats d'Ennahda et de Nidaa Tounes suivent une même tendance, c'est-à-dire un score supérieur ou inférieur à leur moyenne, en lien avec une abstention et/ou une dispersion importante des voix, comme dans les pays arabes/reste du monde et en Allemagne.

À l'échelle de l'Île-de-France qui concentre 80 % des votes de la circonscription de France 1, la comparaison entre les résultats d'Ennahda en 2011 et en 2014 et de Nidaa Tounes en 2014 (cf. Cartes 4, 5, 6) montre que la géographie du vote tunisien reproduit les inégalités territoriales qui traversent la région (Est et Ouest, centre et périphérie) (Préteceille, 2009 ; Safi, 2009), en particulier l'opposition entre la Seine-Saint-Denis, où Ennahda réalise ses meilleurs scores, et Paris, où Nidaa Tounes obtient ses meilleurs résultats.

---

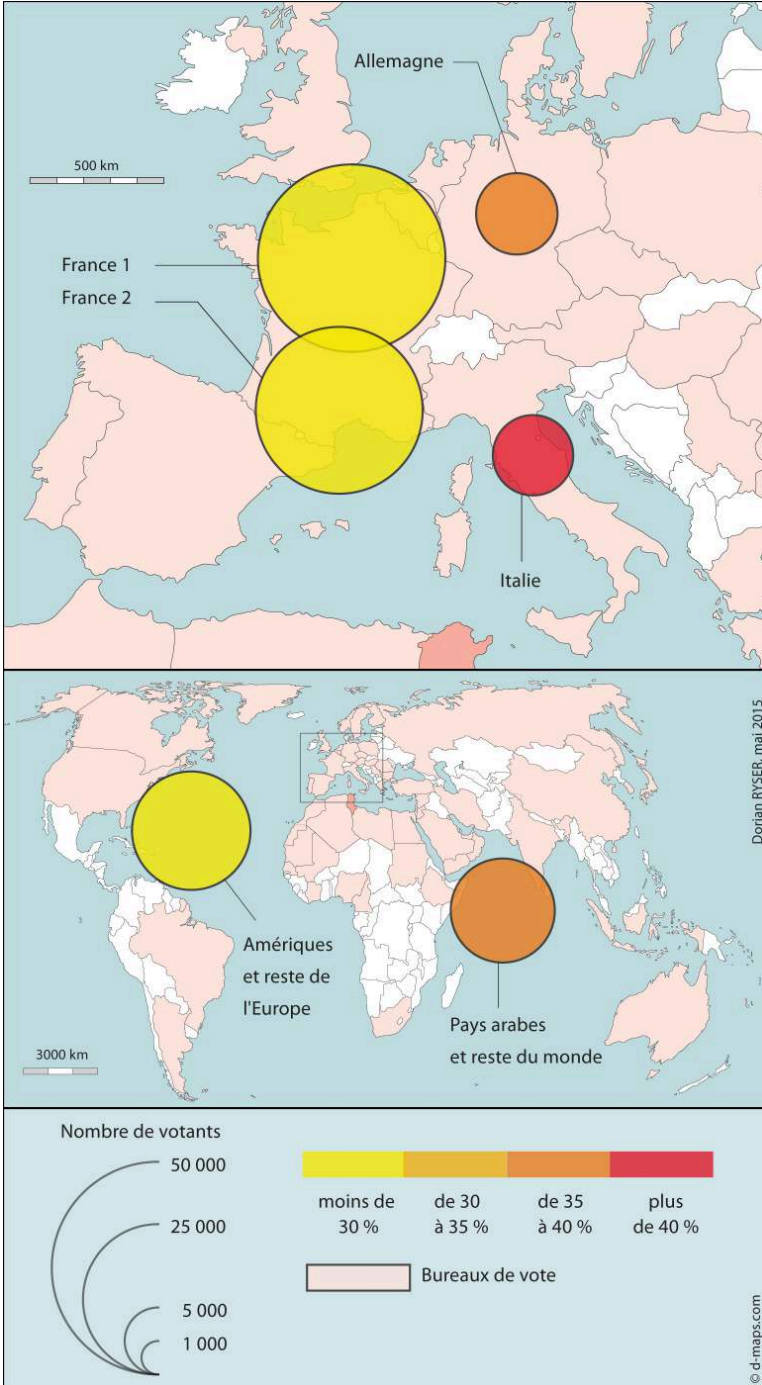
36 Par exemple, l'Appel des Tunisiens de l'étranger en France 2 qui obtient plus de 5 % et la Voix d'Outre-Mer en Italie qui obtient 2,75 %.

Carte 1 : Votes pour Ennahda en 2011



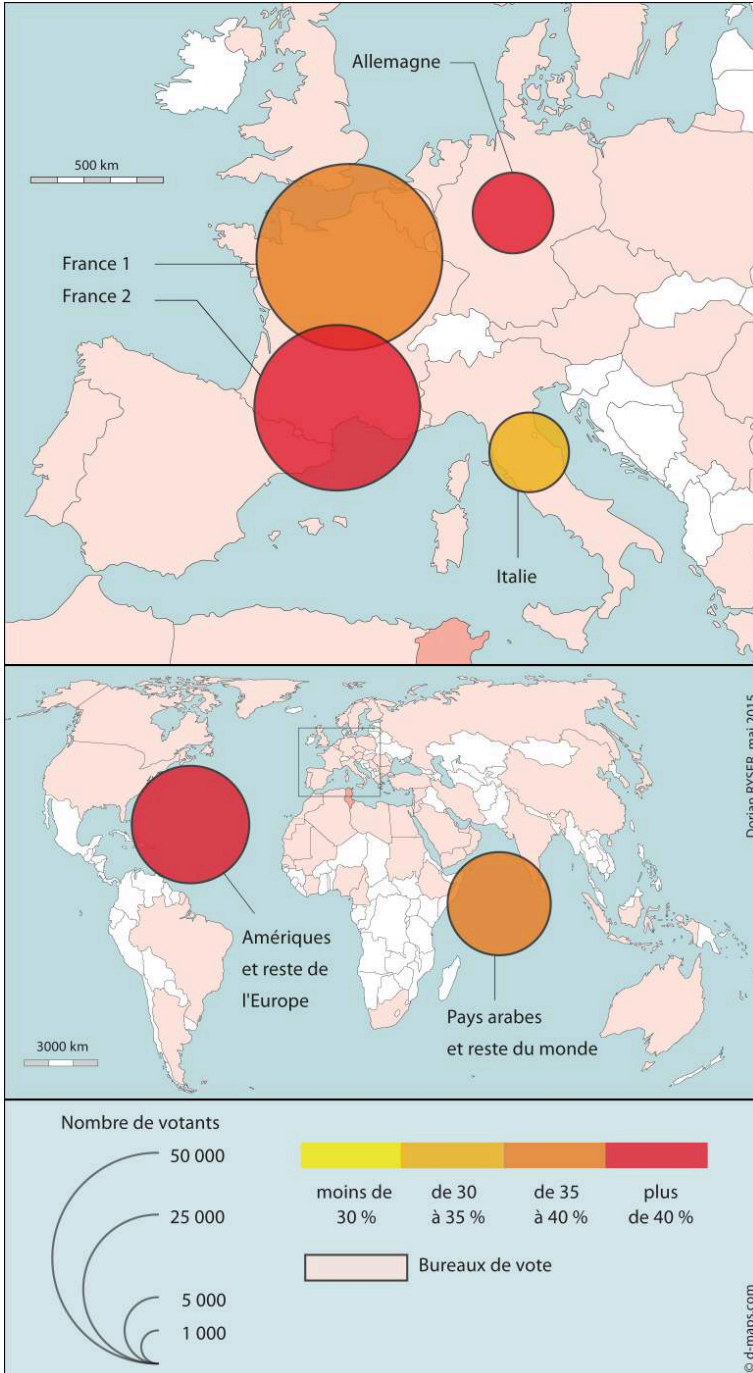
Source : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

Carte 2 : Votes pour Ennahda en 2014



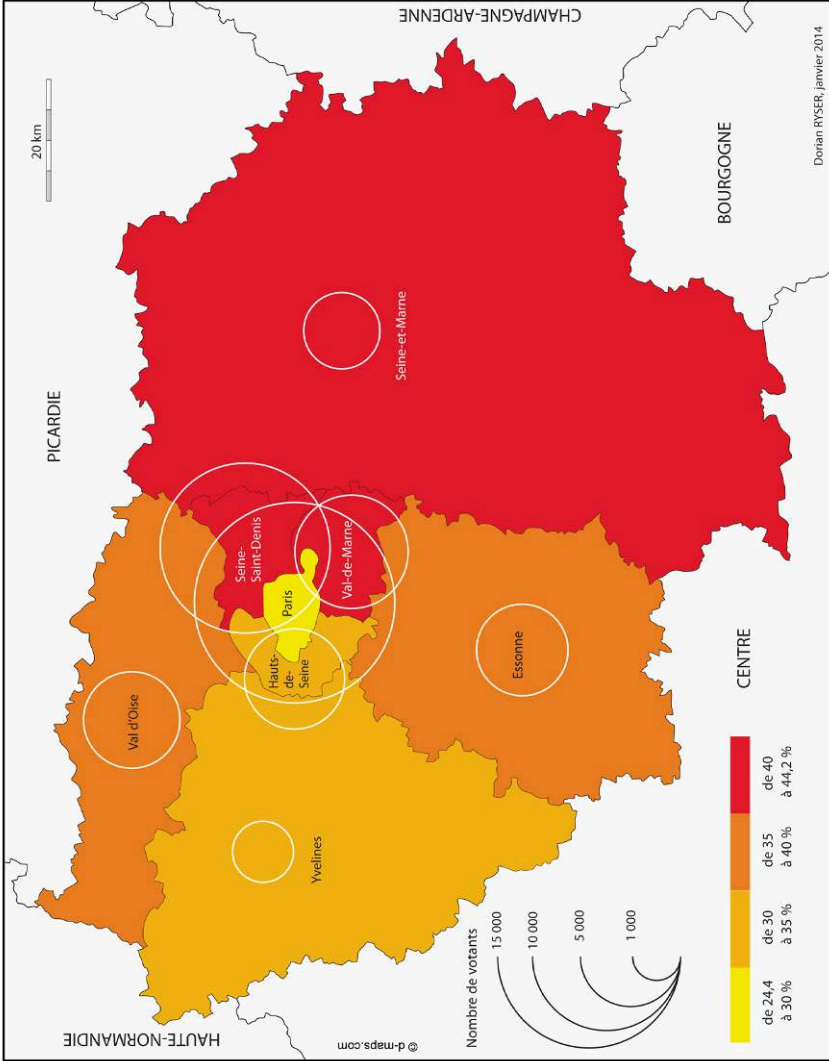
Source : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

Carte 3 : Votes pour Nidaa Tounes en 2014



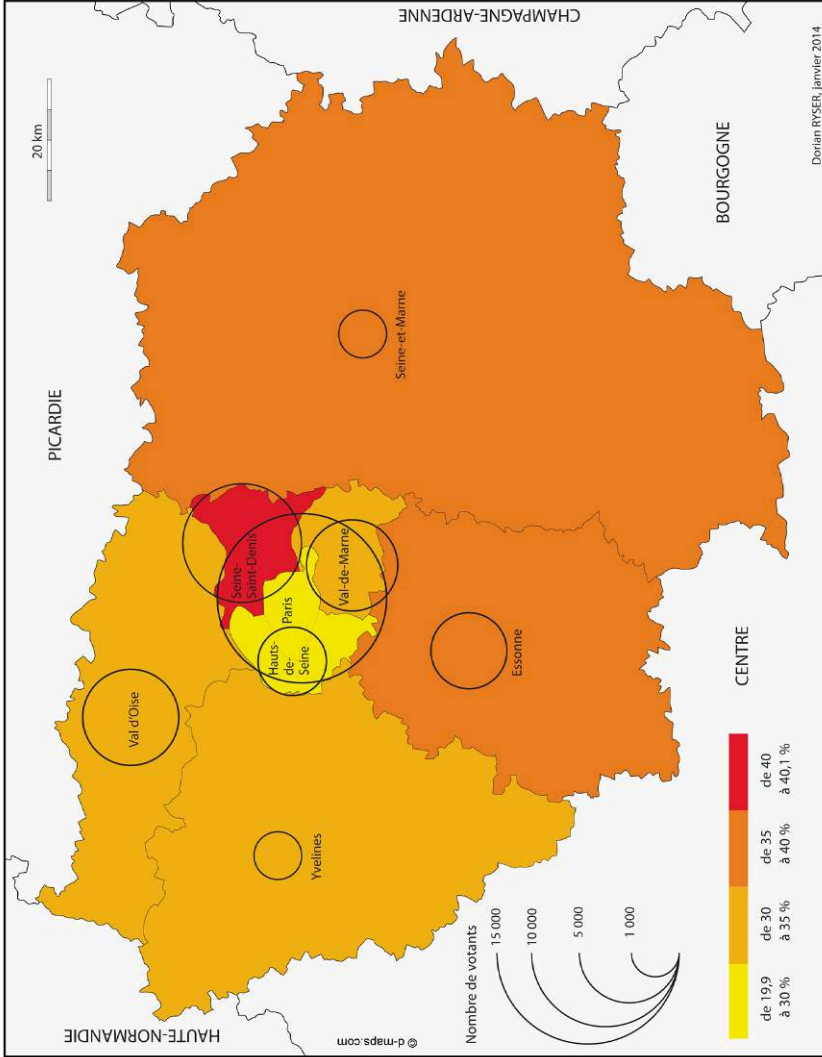
Source : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

Carte 4 : Votes pour Ennahda en 2011



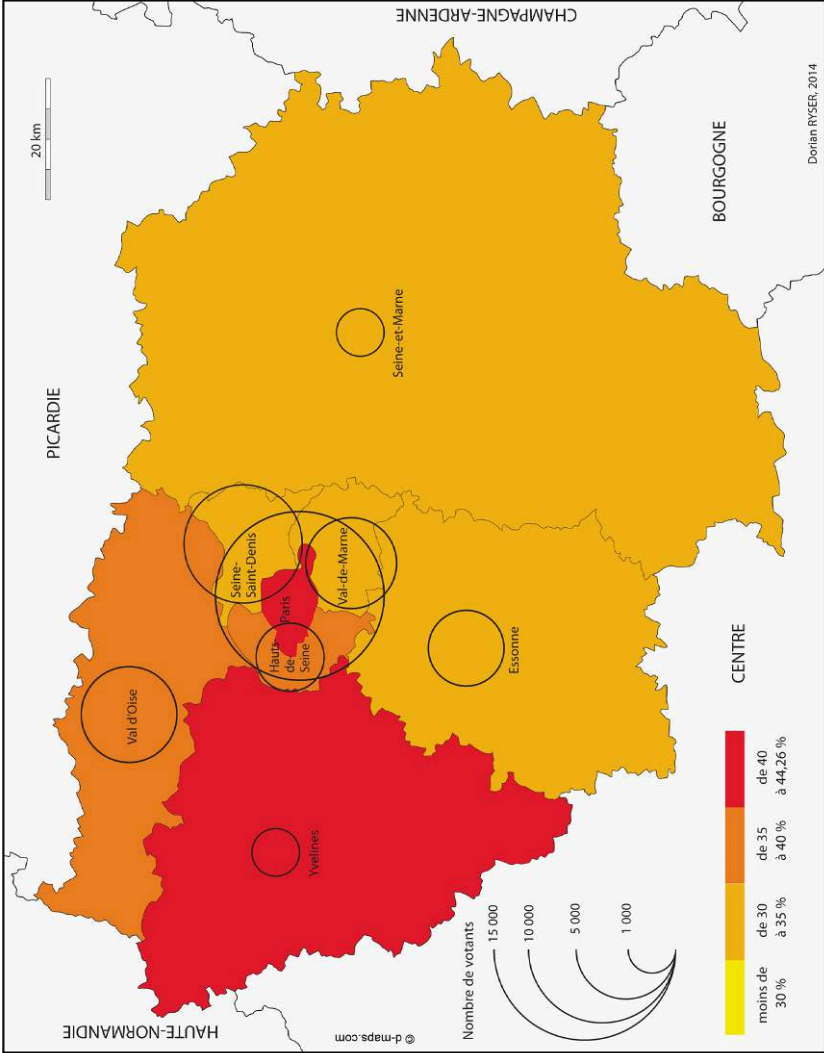
Source : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

Carte 5 : Votes pour Ennahda en 2014



Source : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

Carte 6 : Votes pour Nidaa Touanes en 2014



Source : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).

Comment interpréter ces observations ? Tout d'abord, la nature du régime politique du pays de résidence n'apparaît pas comme une variable suffisante pour expliquer les préférences politiques transnationales qui, en fait, dépendent de la structuration de l'espace migratoire. Autrement dit, ce n'est pas parce que les États-Unis et le Canada sont des démocraties que Ennahda obtient systématiquement de mauvais scores dans la circonscription Amériques/reste de l'Europe, mais parce que les diplômés du supérieur, qui en Tunisie ont tendance à voter contre Ennahda (Gana *et al.*, 2012), sont surreprésentés parmi les migrants tunisiens dans ces deux pays en raison de la politique d'immigration choisie.

Les résultats d'Ennahda et de Nidaa Tounes en Île-de-France et l'enquête précitée, qui souligne les différences entre le profil des votants à Paris et à Pantin (cf. Tableau 4), confirment l'importance des variables « lourdes » pour comprendre les préférences politiques transnationales. Toutefois, l'enquête montre également que les Tunisiens qui participent aux élections de leur pays d'origine ont tous en commun d'être intégrés dans leur pays de résidence et d'être inscrits dans le champ transnational. Cette conclusion invite donc à porter une attention plus grande à « l'environnement immédiat » des électeurs dans un contexte transnational (familles, amis, collègues, voisins) (Braconnier, 2009) et aux dynamiques locales au sein des communautés de migrants, au-delà des représentations caricaturales qui opposent migrants privilégiés et laïcs et migrants ghettoïsés et islamistes.

## Conclusion

La Tunisie est particulièrement intéressante pour l'étude du vote à distance pour deux raisons principales. Premièrement, le vote à distance y représente à la fois un héritage de l'ancien régime et de la transition démocratique. En 1989, l'adoption du vote à distance par Ben Ali vise principalement à légitimer le nouveau régime dans un contexte de succession autoritaire. En 2011, la Tunisie devient le pays du monde où les migrants sont le « mieux » représentés, avec la création de dix-huit sièges de députés de l'étranger dans l'Assemblée constituante. Toutefois, l'effondrement du nombre de votants à l'étranger lors des élections de 2014, par rapport à 2011, a fragilisé la légitimité des députés de l'étranger, élus avec un nombre de voix inférieur à celui de leurs collègues en Tunisie. Au-delà du problème de la fiabilité des outils statistiques pour mesurer l'abstention à l'étranger, la (faible) participation des résidents à l'étranger invite à repenser les conditions de la nationalité et de la citoyenneté.

Deuxièmement, le vote des Tunisiens à l'étranger répond à des dynamiques propres tout en reflétant les évolutions politiques tunisiennes. L'exemple tunisien invite d'abord à réinterroger les conclusions de la littérature sur les transferts politiques afin de mieux comprendre les articulations entre les préférences politiques transnationales et les espaces migratoires. Enfin, le cas du vote des Tunisiens binationaux aux élections de leur pays d'origine et de leur pays de résidence invite à affiner l'étude de la perception par les électeurs à l'étranger des champs politiques nationaux et transnationaux comme des espaces séparés ou qui peuvent être imbriqués.

## → Références bibliographiques

- Agnew John** (2014) Le piège territorial : Les présupposés géographiques de la théorie des relations internationales, *Raisons politiques*, 54, pp. 23-51.
- Ahmadov Anar and Sasse Gwendolyn** (2014) Migrants' regional allegiances in homeland elections: evidence on voting by Poles and Ukrainians, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41 (11), pp. 1769-1793.
- Ayari Michaël Bechir** (2008) Rester le même tout en devenant un autre : les « islamistes » tunisiens exilés en France, *Maghreb Machrek*, 191, pp. 55-69.
- Ben Mami Skander** (2013) Les partis politiques tunisiens à la veille des élections législatives de juin 2013, *Le Carnet de l'IRMC*, [en ligne] consulté le 28 juin 2015. URL : <http://irmc.hypotheses.org/848>
- Boubakri Hassan** (2010) *Tunisie. Migration, marché du travail, et développement*, Genève, Organisation internationale du travail, 106 p.
- Boubakri Hassan** (1999) Les entrepreneurs migrants d'Europe : dispositifs communautaires et économie ethnique. Le cas des entrepreneurs tunisiens en France, *Cultures & Conflits*, 33-34, pp. 69-88.
- Boubakri Hassan et Mazella Sylvie** (2011) L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie, *Autrepart*, 1 (57-58), pp. 111-126.
- Braconnier Céline** (2009) Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan et perspectives, Paris, Université de Cergy-Pontoise, 208 p.
- Brand Laurie A.** (2013) Arab uprisings and the changing frontiers of transnational citizenship: Voting from abroad in political transitions, *Political Geography*, 41, pp. 54-63.
- Brand Laurie A.** (2010) Authoritarian States and Voting from Abroad, *Comparative Politics*, 43 (1), pp. 81-99.
- Brand Laurie A.** (2006) *Citizen's Abroad: Emigration and the States in the Middle East and North Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 246 p.
- Brédeloup Sylvie and Pliez Olivier** (2011) The Libyan Migration Corridor, *Research Report Case Study EU-US Immigration Systems 2011/03*, RSCAS/EUI, 22 p.
- Brouard Sylvain et Tiberj Vincent** (2005) *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Les presses de Sciences Po, 157 p.
- Chauvet Lisa and Mercier Marion** (2013) Do return migrants transfer political norms to their origin country? Evidence from Mali, *Journal of Comparative Economics*, 42, pp. 630-651.
- Chouikha Larbi** (2012) L'Instance Supérieure Indépendante pour les élections et le processus électoral tunisien : un témoignage de l'intérieur, *Confluences Méditerranée*, 3 (82), pp. 171-185.
- Collyer Michael** (2014) Inside out? Directly elected special representation of emigrants in national legislatures and the role of popular sovereignty, *Political Geography*, 41, pp. 64-73.
- Collyer Michael and Vathi Zana** (2007) Patterns of Extra-territorial Voting, *Working paper*, T22, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex, 36 p.

**Dedieu Jean Philippe, Chauvet Lisa, Gubert Flore, Mesplé-Somps Sandrine et Smith Étienne** (2013) Les « batailles » de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis, *Revue française de science politique*, 63 (5), pp. 865-892.

**Fargues Philippe** (2012) Demography, Migration and Revolt in the Southern Mediterranean, in Cesare Merlini and Olivier Roy Eds., *Arab Society in Revolt. The West's Mediterranean Challenge*, Washington D.C., Brookings Institution Press, pp. 17-46.

**Fargues Philippe** (2011) International Migration and the Demographic Transition: A Two-Way Interaction, *International Migration Review*, 45 (3), pp. 588-614.

**Fargues Philippe** (Ed.) (2005) *Mediterranean migration 2005 Report*, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, 405 p.

**Ferjani Mohamed Cherif** (2012) Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien, *Confluences Méditerranée*, 3 (82), pp. 107-116.

**Gamlen Alan** (2008) The emigration state and the modern geopolitical imagination, *Political Geography*, 27 (8), pp. 840-856.

**Gana Alia, Van Hamme Gilles et Ben Rebah Maher** (2012) Géographie électorale et disparités socioterritoriales : les enseignements des élections pour l'assemblée constituante en Tunisie, *L'Espace politique*, 18 (3), 22 p.

**Geisser Vincent** (2012) Quelle révolution pour les binationaux ? Le rôle des Franco-Tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique, *Migrations Société*, 24 (143), pp. 155-178.

**Geisser Vincent** (2009) Immigration et mobilisations musulmanes à Marseille, *Cahiers de la Méditerranée*, 78, pp. 13-31.

**Geisser Vincent** (Éd.) (2000) *Diplômés maghrébîns d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS Édition, 305 p.

**Geisser Vincent et Gobe Éric** (2005) Tunisie : consolidation démocratique et processus électoraux, *Année du Maghreb*, 1, pp. 323-360.

**Gombin Joël et Rivière Jean** (2014) Vers des convergences interdisciplinaires dans le champ des études électorales ?, *L'Espace Politique*, 23 (2), 10 p.

**Guarnizo Luis Eduardo, Portes Alejandro and Haller William** (2003) Assimilations and transnationalism: determinants of transnational political action among contemporary migrants, *American Journal of Sociology*, 108 (6), pp. 1211-1248.

**International IDEA and IFE** (Eds.) (2007) *Voting from abroad. The International IDEA Handbook*, Stockholm and Mexico, International IDEA and The Federal Electoral Institute of Mexico, 297 p.

**Jaulin Thibaut** (2014) Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger, *L'Espace politique*, 23 (2), 20 p.

**Koinova Maria** (2010) Diasporas and international politics: Utilizing the universalistic creed of liberalism for particularistic and nationalist purposes, in Rainer Bauböck and Thomas Faist Eds., *Diaspora and Transnationalism: Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 149-160.

**Lafleur Jean-Michel** (2015) The enfranchisement of citizens abroad: variations and explanations, *Democratization*, 22 (5), pp. 840-860.

**Lafleur Jean Michel** (2013) *Transnational Politics and the State. The External Voting Rights of Diaspora*, New York and London, Routledge, 190 p.

**Lafleur Jean Michel and Sanchez Dominguez Maria** (2015) The political choices of emigrants voting in home country elections: A socio-political analysis of the electoral behavior of Bolivian external voters, *Migration Studies*, 3 (2), pp. 155-181.

**Levitt Peggy** (1998) Social remittances: migration driven local-level forms of cultural diffusion, *The International Migration Review*, 32, pp. 926-48.

**Lieckefett Micheal** (2012) La Haute Instance et les élections en Tunisie : du consensus au « pacte politique » ?, *Confluences Méditerranée*, 3 (82), pp. 133-144.

**Mahmoud Toman O., Rapoport Hillel, Steinmayr Andreas and Trebesch Cristoph** (2013) The Effect of Labor Migration on the Diffusion of Democracy: Evidence from a Former Soviet Republic, *Kiel Working Paper*, 1869, 57 p.

**Ouestlati Abderrazek** (2009) Les Tunisiens en France, 40 ans après : nouvelle photographie et dynamique spatio-temporelle, in Gilles Dubus et Abderrazek Oueslati Eds., *Regards sur les migrations tunisiennes*, Agadir, Éditions Sud Contact, pp. 13-32.

**Préteceille Édmond** (2009) La ségrégation ethno-raciale dans la métropole parisienne, *Revue française de sociologie*, 50 (3), pp. 489-519.

**Rhodes Sybil and Harutyunyan Arus** (2010) Extending Citizenship to Emigrants: Democratic Contestation and a New Global Norm, *International Political Science Review*, 31 (4), pp. 470-493.

**Safi Mirna** (2009) La dimension spatiale de l'intégration des populations immigrées (1968-1999), *Revue française de sociologie*, 50 (3), pp. 521-552.

**Schmoll Camille** (2005) Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21 (1), pp. 131-154.

**Simon Gildas** (2006) Migrations, la spatialisation du regard, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 22 (2), pp. 9-21.

**Simon Gildas** (1979) *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structure et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, 426 p.

**Sliman Latfi et Khelif Wafa** (2009) Les compétences tunisiennes à l'étranger : peut-on parler d'une diaspora scientifique ?, *L'Année du Maghreb*, 5, pp. 421-436.

**Turcu Anca and Urbatsch Robert** (2015) Diffusion of Diaspora Enfranchisement Norms: A Multinational Study, *Comparative Political Studies*, 48 (4), pp. 407-437.

**Verdeil Éric** (2012) La participation aux élections tunisiennes : un regard géographique, *Rumor*, [en ligne] consulté le 28 juin 2015. URL : <http://rumor.hypotheses.org/2277>

**Waterbury Myra A.** (2010) Bridging the divide: Towards a comparative framework for understanding kin state and migrant-sending state diaspora politics, in Rainer Bauböck and Thomas Faist Eds., *Diaspora and Transnationalism: Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press, pp. 131-148.

**Wihtol de Wenden Catherine et Leveau Remi** (2001) *La Bourgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Éditions, 188 p.

## Thibaut Jaulin et Björn Nilsson

### ✚ Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011

Cet article interroge deux dimensions de la relation entre migrations et révolutions arabes : la diffusion du droit de vote à distance en Tunisie et dans les pays arabes, avant et après 2011, et les dynamiques du vote tunisien à l'étranger depuis 2011. Il montre, tout d'abord, que l'adoption du droit de vote à distance a pour finalité de contribuer à la légitimité et à la stabilité des régimes en place dans un contexte de crise politique et que le taux de participation ne représente pas un instrument pertinent pour mesurer l'intérêt des migrants pour la politique de leur pays d'origine. Ensuite, cet article s'appuie sur une enquête originale auprès d'électeurs tunisiens en Île-de-France et sur une cartographie du vote tunisien à l'étranger. Il montre que les élections à distance mobilisent des migrants intégrés à leur pays de résidence et conservant de fortes relations avec leur pays d'origine. Il montre également que les préférences politiques des migrants reflètent la structuration de l'espace migratoire.

### ✚ Voting at Home and Abroad: The Tunisian Diaspora since 2011

This paper explores two dimensions of the relation between migration and Arab Spring: the diffusion of external voting rights in Tunisia and in Arab countries before and after 2011, and the dynamics of the Tunisian electoral behaviour abroad since 2011. It shows, first of all, that the adoption of external voting rights aims to strengthen the legitimacy and stability of the current regimes in a context of political crisis, and that voter turnout does not represent a relevant instrument to measure the migrants' interest for the politics of their homeland. This paper further builds on an original survey among Tunisian voters in the region of Paris (Île-de-France) and on maps of the Tunisian electoral behaviour abroad. It shows that external elections mobilize migrants integrated in their host country and who maintain strong ties with their country of origin, and that the migrants' political preferences replicate the structuring of the transnational migration space.

### ✚ Votar aquí y allá: los tunecinos en el extranjero desde 2011

Este artículo interroga dos dimensiones de la relación entre migración y las revoluciones árabes: la difusión del derecho de voto a distancia en Túnez y en los países árabes, antes y después de 2011, y las dinámicas del voto tunecino en el extranjero desde 2011. El texto muestra, en un principio, que la adopción del derecho de voto a distancia tiene por finalidad contribuir a la legitimidad y a la estabilidad de los regímenes en el poder en un contexto de crisis política y que la tasa de participación no constituye un instrumento pertinente para medir el interés de los migrantes por la política en su país de origen. A continuación, el artículo se basa en una investigación original de los electores tunecinos en la región Île-de-France y en una cartografía del voto tunecino en el extranjero que demuestran que las elecciones a distancia movilizan a los migrantes integrados en su país de residencia que conservan relaciones fuertes con su país de origen. Se refleja asimismo que las preferencias políticas de los migrantes constituyen un reflejo de la estructuración del espacio migratorio.